

GUIDE DU CTI DE CANADA SOCCER

REVISÉ EN JUILLET 2026

Fondé sur le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA (RSTJ)

Le présent document est un outil d'accueil interne seulement. Il ne constitue pas un document de la FIFA et ne lie aucun organe décisionnel de la FIFA. En cas de divergence, le RSTJ, les Règles de procédure régissant le Tribunal Football de la FIFA, ainsi que le Guide officiel de la FIFA ont préséance.

Sommaire

1.	QU'EST CE QU'UN CERTIFICAT DE TRANSFERT INTERNATIONAL ?	2
2.	CTI POUR ADULTES AMATEURS.....	2
3.	CTI POUR ADULTES PROFESSIONNELS AVEC DES CLUBS PROFESSIONNELS	3
4.	LE PROCESSUS D'AUTORISATION INTERNATIONALE POUR LES MINEURS	4
5.	ORGANIGRAMME.....	6
6.	FOIRE AUX QUESTIONS	7
	DEMANDE DE CTI POUR JOUEUR ADULTE AMATEUR	10
	FORMULAIRE A — Demande de CTI pour joueur adulte au Canada	11
	FORMULAIRE B — Demande de CTI pour joueur réfugié adulte au Canada	12
	DEMANDE DE STATUT D'AMATEUR MINEUR	13
	FORMULAIRE C — Demande de CTI pour joueur mineur au Canada	14
	Liste de contrôle A — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ.....	15
	Liste de contrôle B — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ.....	16
	Liste de contrôle C — Exception : Article. 19, par. 2 c) du RSTJ	17
	Liste de contrôle D — Exception : Article. 19, par. 2 d) du RSTJ	18
	Liste de contrôle E — Exception : Article. 19, par. 2 e) du RSTJ.....	19
	Liste de contrôle F — Première inscription d'un non-Canadien: Article. 19, par. 3 et 4 du RSTJ	20
	Liste de contrôle G — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ	21
	DÉCLARATION DU PARENT OU DU TUTEUR LÉGAL.....	22
	DÉCLARATION DU CLUB	23

1. QU'EST CE QU'UN CERTIFICAT DE TRANSFERT INTERNATIONAL ?

- 1.1 Un certificat de transfert international (CTI) est un certificat fourni par une association membre de la FIFA à une autre pour faciliter le transfert d'un joueur entre pays.
- 1.2 Les règlements de la FIFA sur le statut et le transfert de joueurs (règlements de la FIFA) exigent que tous les joueurs, amateurs ou professionnels, obtiennent un CTI lorsque l'inscription précédente a été effectuée auprès d'une association membre de la FIFA différente de l'association membre de la FIFA auprès de laquelle le joueur s'inscrit.
- 1.3 De plus, les règles et règlements de Canada Soccer (CSRR) exigent qu'un joueur, au besoin, obtienne un CTI valide avant de s'inscrire et de jouer au soccer au Canada.
- 1.4 Au Canada, conformément aux règlements de la FIFA, le seul organisme autorisé à demander un CTI pour un joueur est Canada Soccer.
- 1.5 En règle générale, il existe trois types de CTI pour le soccer à onze joueurs : les CTI pour les adultes amateurs, les CTI pour les joueurs professionnels et les CTI pour les mineurs, dont les détails sont exposés dans les sections suivantes.
- 1.6 ***Le fait de ne pas demander et d'obtenir un CTI conformément aux CSRR et aux règlements de la FIFA peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'encontre de Canada Soccer, de l'association membre concernée de Canada Soccer, du club et/ou du joueur.***

2. CTI POUR ADULTES AMATEURS

- 2.1 Tel que prescrit par les règlements de la FIFA, les joueurs amateurs qui participent à des compétitions strictement amateurs ne peuvent être transférés au Canada que pendant une fenêtre de transfert amateur, dont il existe deux par année civile. Ceci est, bien entendu, en tout temps assujéti à toute période d'inscription supplémentaire propre à une compétition donnée.
- 2.2 Compte tenu des différences géographiques et saisonnières qui existent au Canada, les fenêtres de transfert amateur sont définies comme suit :
 - Fenêtre principale : du 1er janvier au 30 juin de l'année civile en cours
 - Fenêtre secondaire : du 1er juillet au 31 décembre de l'année civile en cours
- 2.3 Un CTI sera requis pour un joueur âgé de 18 ans ou plus lorsque sa dernière inscription au soccer était à l'étranger.
- 2.4 Pour déterminer si un CTI sera requis afin d'inscrire un joueur, le club doit poser les questions suivantes au joueur et obtenir ses réponses, dans le cadre de son processus d'inscription pour les joueurs âgés de plus de 10 ans (au moment de l'inscription) :
 - (a) *La dernière inscription du joueur pour jouer au soccer était-elle dans un autre pays ?*
 - (b) *Dans quel pays (autre que le Canada) le joueur s'est-il inscrit la dernière fois ?*
 - (c) *Auprès de quel club le joueur s'est-il inscrit la dernière fois en [NOM DU PAYS EN (b)] ?*
 - (d) *En quelle année le joueur s'est-il inscrit la dernière fois en [NOM DU PAYS EN (b)] ?*

- 2.5 Si le joueur répond « oui » à la question (a), il aura besoin d'un CTI pour s'inscrire. Il incombe au club de présenter une demande de CTI pour le joueur en remplissant intégralement le formulaire de demande de CTI approprié, obtenu auprès de son association membre respective. Le formulaire doit être rempli intégralement et retourné à l'association membre concernée, accompagné de tous les documents nécessaires à l'appui de la demande.

Le fait de ne pas fournir la documentation obligatoire avec la demande entraînera le rejet de celle-ci.

- 2.6 L'association membre transmettra ensuite le formulaire de demande de CTI, ainsi que tous les documents nécessaires, à Canada Soccer. Canada Soccer traitera et téléversera les documents nécessaires dans le système de transfert de la FIFA (**FIFA TMS**), conformément aux règlements de la FIFA.
- 2.7 Conformément aux règlements de la FIFA, il est désormais obligatoire, pour toutes les demandes de CTI amateur, de fournir une copie valide du passeport du joueur et/ou d'une pièce d'identité émise par le gouvernement contenant les renseignements suivants :
- Photographie du joueur
 - Nom complet
 - Date de naissance
 - Nationalité
- 2.8 Le joueur ne peut être inscrit tant que Canada Soccer n'a pas communiqué à l'association membre le type d'inscription applicable, à savoir : (a) le CTI est reçu; (b) le joueur est inscrit provisoirement; (c) il s'agit d'une première inscription du joueur; ou (d) le joueur ne peut être inscrit.
- 2.10 Les joueurs doivent communiquer avec leur club pour toute question relative au CTI. Les joueurs (ainsi que les parents ou représentants de joueurs) **ne doivent pas communiquer directement avec Canada Soccer**, car cela ne ferait que retarder le processus.
- 2.11 Toutes les questions des clubs doivent être adressées à leur association membre respective.

3. CTI POUR ADULTES PROFESSIONNELS AVEC DES CLUBS PROFESSIONNELS

- 3.1 Si un joueur participant au soccer à onze joueurs était auparavant inscrit auprès d'un club à l'étranger et que le nouveau club canadien souhaite l'inscrire à titre de joueur professionnel, ce dernier devra demander le CTI du joueur par l'entremise du système de transfert de la FIFA (TMS).
- 3.2 Veuillez noter que Canada Soccer offre une formation aux clubs professionnels avant qu'ils ne présentent une demande d'accès au FIFA TMS.
- 3.3 Tel que prescrit par les règlements de la FIFA, les joueurs professionnels et/ou les joueurs amateurs qui participent à des compétitions professionnelles (par exemple, le Championnat canadien) ne peuvent être transférés au Canada que pendant une fenêtre de transfert professionnelle, dont il existe deux par année civile. Une seule exception à cette règle existe : un joueur professionnel dont le contrat professionnel précédent a expiré ou a été résilié d'un

commun accord avant la clôture de la dernière fenêtre de transfert peut être inscrit en dehors de cette fenêtre. Ceci est, en tout temps, assujéti à toute période d'inscription supplémentaire propre à une ligue ou une compétition donnée.

- 3.4 Les fenêtres de transfert professionnelles représentent la seule occasion d'obtenir un CTI pour les joueurs professionnels désignés par Canada Soccer conformément aux règlements de la FIFA.
- 3.5 Les règlements de la FIFA prévoient des sanctions réelles et importants pour les clubs et les associations nationales qui ne respectent pas l'obligation d'utiliser le TMS.

4. LE PROCESSUS D'AUTORISATION INTERNATIONALE POUR LES MINEURS

- 4.1 Conformément aux règlements de la FIFA, le processus d'autorisation internationale s'applique à tout joueur mineur, soit un joueur âgé de 10 à 17 ans, qui cherche à s'inscrire pour jouer au soccer au Canada, à quelque niveau que ce soit.
- 4.2 Selon un premier principe, les règlements de la FIFA stipulent qu'un transfert international de joueur n'est autorisé que si le joueur est âgé de plus de 18 ans (article 19.1 – La protection des mineurs). Cette politique vise à protéger les joueurs âgés de moins de 18 ans contre une exploitation potentielle.
- 4.3 Les règlements de la FIFA s'appliquent également à tout mineur ayant une nationalité étrangère (y compris les réfugiés) qui cherche à s'inscrire au Canada, qu'il ait été inscrit ou non pour jouer au soccer dans son pays précédent. Les règlements de la FIFA visent également tout mineur canadien qui revient au Canada après avoir joué à l'étranger. Tout mineur cherchant ainsi à s'inscrire pour jouer au soccer devra remplir une demande de CTI pour mineur.
- 4.4 Lorsqu'un mineur est né dans un pays autre que le Canada et **s'inscrit pour jouer au soccer pour la première fois** (première inscription), le processus d'autorisation internationale doit tout de même être suivi. Canada Soccer doit confirmer qu'il n'existe aucun dossier d'inscription du joueur dans son ancien pays de résidence et exigera tout de même les documents justificatifs nécessaires pour demander cette information.
- 4.5 Canada Soccer peut examiner les demandes de CTI pour mineur en vue du transfert de mineurs vers des clubs amateurs canadiens qui répondent aux exceptions suivantes, prévues par les règlements de la FIFA sur le statut et le transfert des joueurs :

***Article 19.2(a)**, lorsque les parents du joueur déménagent dans le pays où se trouve le nouveau club pour des raisons non liées au soccer (par exemple, pour des raisons professionnelles ou humanitaires) ;*

***Article 19.2(c)**, lorsque le joueur habite à moins de 50 km d'une frontière d'une association membre de la FIFA et que le club se trouve également à moins de 50 km de cette frontière (c.-à-d. la frontière entre le Canada et les États-Unis) ;*

***Article 19.2(d)**, lorsqu'un joueur fuit son pays d'origine pour des raisons humanitaires, notamment en raison d'une menace à sa vie ou à sa liberté fondée sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier ou une opinion politique,*

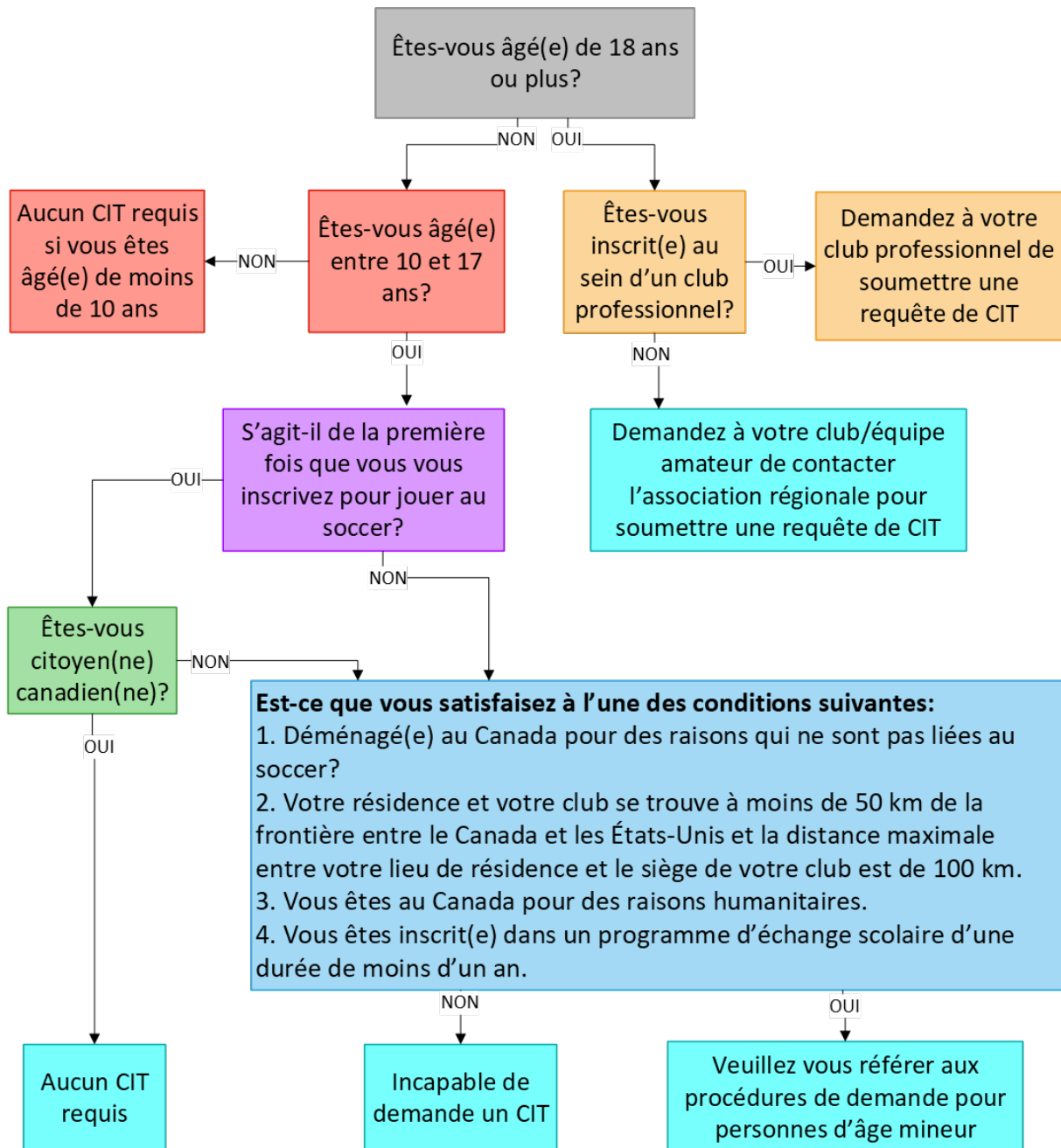
sans ses parents, et qu'il est de ce fait autorisé à résider au Canada, du moins temporairement ; et

Article 19.2(e), lorsqu'un joueur est étudiant et déménage sans ses parents au Canada, temporairement, pour des raisons académiques, afin de participer à un programme d'échange. La durée de l'inscription du joueur auprès de son nouveau club, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans ou jusqu'à la fin du programme académique ou scolaire, ne peut excéder un (1) an. Le nouveau club du joueur doit être un club purement amateur, sans équipe professionnelle et sans lien juridique, financier ou de fait avec un club professionnel.

- 4.6 Pour tous les autres mineurs, Canada Soccer peut présenter une demande au nom du mineur auprès du comité du statut des joueurs de la FIFA, à Zurich. Toutefois, Canada Soccer ne peut garantir l'issue d'une telle demande. Veuillez noter que ces demandes peuvent être très longues et exiger une documentation justificative considérable. De plus, d'après l'expérience de Canada Soccer, il n'est pas rare que la FIFA formule plusieurs demandes de documents justificatifs supplémentaires une fois la demande initiale déposée.
- 4.7 Les enfants âgés de moins de 10 ans au moment de leur inscription n'ont pas besoin d'un CTI.
- 4.8 Les habiletés d'un joueur en soccer ou sa nationalité n'ont aucune incidence sur le processus de CTI.
- 4.9 Pour éviter tout délai, veuillez vous assurer que :
 - (a) seules les associations membres transmettent le formulaire de demande de CTI pour mineur et les documents justificatifs à Canada Soccer ; et
 - (b) les documents justificatifs fournis sont conformes aux listes de contrôle ci-jointes.
- 4.10 L'organigramme et les listes de contrôle des documents ci-dessous aideront les parents, les clubs et les associations membres à déterminer quel formulaire de demande remplir et quels documents supplémentaires sont requis pour appuyer une demande de CTI pour mineur.

5. ORGANIGRAMME

Certificat International de Transfert (CIT)



6. FOIRE AUX QUESTIONS

6.1 *Combien de temps prendra le processus de CTI ?*

Le temps nécessaire pour qu'un joueur obtienne son CTI varie selon le type de demande applicable.

Un résultat sera communiqué à l'association membre du joueur :

- Lorsque le CTI est reçu de l'ancienne association nationale; **ou**

Si aucune réponse n'a été reçue de l'ancienne association nationale dans les 72 heures suivant la demande initiale de Canada Soccer, le joueur peut alors s'inscrire à titre provisoire. Toutefois, ce délai ne commence **à courir qu'au moment où Canada Soccer demande le CTI dans le FIFA TMS**; Canada Soccer communiquera alors avec l'association membre pour l'informer que le joueur peut être inscrit provisoirement.

Parmi les facteurs pouvant allonger le délai d'obtention du CTI, notons

:

- Le fait de ne pas s'être désinscrit de son ancienne association ou de son ancien club ;
- Tout délai préliminaire nécessaire pour remplir et soumettre la demande de CTI pour mineur par l'entremise de l'association membre ;
- Le fait de ne pas fournir tous les documents justificatifs nécessaires pour la demande de CTI pour mineur ;
- Le fait de fournir des renseignements inexacts ou incomplets sur son historique de jeu pendant le processus d'inscription ;
- Le fait de ne pas fournir à son association membre une copie de son passeport ou d'une pièce d'identité, sur demande ;
- Le délai de traitement de Canada Soccer pendant les périodes de pointe d'inscription ; et si la demande doit être soumise au comité du statut des joueurs de la FIFA, en Suisse, ce qui peut ajouter jusqu'à trois (3) mois au processus (les demandes visées comprennent celles des mineurs cherchant à s'inscrire auprès de clubs professionnels et celles des joueurs adultes ayant déménagé au Canada à titre de réfugiés).

6.2 *Puis-je faire quelque chose pour accélérer le processus ?*

Nous encourageons tous les joueurs à s'assurer qu'ils se sont désinscrits de leur ancien club et de leur ancienne association. Les joueurs doivent également s'assurer d'avoir fourni des renseignements exacts à leur club, à leur association membre concernée et à Canada Soccer au sujet de leur historique de jeu à l'étranger.

En ce qui concerne les mineurs, nous encourageons les parents, les clubs et les associations membres à examiner attentivement le présent guide afin de s'assurer que tous les documents justificatifs sont fournis dès le départ.

6.3 *Que se passe-t-il si j'avais besoin d'un CTI l'an dernier, mais que je n'ai pas complété correctement le processus d'inscription, et que j'ai donc joué sans en avoir un ?*

Dans un tel cas, vous devez communiquer avec votre association membre et vous assurer que votre CTI est demandé. Le respect des règles et règlements de Canada Soccer est une exigence pour s'inscrire afin de jouer au soccer au Canada, et le processus de CTI en constitue un aspect.

Les clubs qui alignent des joueurs nécessitant un CTI, mais ne l'ayant pas obtenu, exposent leur club et l'association membre affiliée à des sanctions disciplinaires (y compris, sans s'y limiter, la perte de points de compétition, des amendes et la suspension de toute activité liée au soccer).

6.4 *Si ma dernière inscription était auprès d'un collège américain, ai-je besoin d'un CTI ?*

Certaines équipes de collèges américains sont affiliées à US Soccer, et d'autres non.

Si vous êtes un joueur non canadien cherchant à vous inscrire au Canada et que vous indiquez que votre dernier club était un collège américain, Canada Soccer demandera toujours le CTI. En effet, avant de jouer pour le collège (affilié ou non), vos inscriptions au niveau junior auront probablement été effectuées auprès d'un club affilié à US Soccer.

Si vous êtes un joueur canadien cherchant à vous inscrire au Canada et que vous indiquez que votre dernier club était un collège américain, Canada Soccer procédera à une vérification afin de confirmer si un CTI est requis ou non.

Dans tous les cas, vous devrez indiquer votre inscription au collège américain comme étant votre club étranger immédiatement précédent sur votre formulaire de demande de CTI.

6.5 *Pourquoi une demande de CTI pour mineur exige-t-elle autant de documentation ?*

Le niveau de documentation requis pour une demande de CTI pour mineur est établi par la FIFA. Canada Soccer est responsable de veiller à ce que les règlements de la FIFA soient correctement appliqués au Canada et à ce que tous les mineurs demandant un CTI respectent les normes de documentation de la FIFA.

Lorsqu'une demande pour mineur doit être soumise au comité du statut des joueurs de la FIFA, en Suisse, une demande incomplète sera rejetée.

La FIFA a le pouvoir de vérifier les demandes de CTI pour mineurs présentées à Canada Soccer, ce qui nécessite une évaluation des documents justificatifs soumis à Canada Soccer. Il est essentiel que tous les documents justificatifs soient transmis à Canada Soccer afin de garantir le respect des exigences de la FIFA relatives aux demandes de CTI pour mineur.

6.6 ***Quels documents sont requis lorsqu'un mineur a déménagé au Canada avec un seul parent ?***

Il n'est pas rare qu'un mineur déménage au Canada, pour des raisons non liées au soccer, avec un seul parent. Dans ce cas, veuillez vous référer à la liste de contrôle des documents correspondant à la demande appropriée pour joueur mineur.

Lorsqu'un mineur a déménagé au Canada avec un parent biologique parce que ce parent a épousé une personne de nationalité canadienne, peu importe si le nouveau conjoint canadien du parent a adopté le mineur ou non, la documentation doit tout de même se rapporter au parent biologique.

6.7 ***Où puis-je trouver plus de renseignements sur les CTI ?***

La version actuelle des règlements de la FIFA sur le statut et le transfert des joueurs se trouve sur le site Web de la FIFA, à l'adresse suivante :

<https://www.fifa.com/about-fifa/who-we-are/legal/rules-and-regulations/>

De plus amples renseignements concernant l'application des règlements de la FIFA sur le statut et le transfert des joueurs aux joueurs mineurs sont disponibles sur le site web de la FIFA, [ici](#)

DEMANDE DE CTI POUR JOUEUR ADULTE AMATEUR

Âge 18 ans et plus

Formulaires d'accueil et listes de contrôle des documents

Fondé sur le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA (RSTJ)

Table des matières

Formulaire A — Demande de CTI pour joueur adulte au Canada

Formulaire B — Demande de CTI pour joueur adulte au Canada pour des raisons humanitaires

Le présent document est un outil d'accueil interne seulement. Il ne constitue pas un document de la FIFA et ne lie aucun organe décisionnel de la FIFA. En cas de divergence, le RSTJ, les Règles de procédure régissant le Tribunal Football de la FIFA, ainsi que le Guide officiel de la FIFA ont préséance.

Le fait de ne pas fournir la documentation obligatoire avec la demande entraînera le rejet de celle-ci.

FORMULAIRE A — Demande de CTI pour joueur adulte au Canada

S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert international?

☐ Première inscription ☐ Transfert international :

1. Identité du joueur

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville, pays) :

Nationalité (toutes, en cas de double nationalité) :

2. Historique de résidence

Pays/ville où le joueur a résidé précédemment :

Adresse actuelle (rue, ville, province, code postal) :

Date à laquelle le joueur a commencé à résider à l'adresse actuelle :

3. Historique d'inscription au soccer

Ancien club (si déjà inscrit) :

Pays/association de l'ancien club :

Date du dernier match officiel disputé avec l'ancien club :

Nouveau club / club visé :

Statut auprès du club précédent ? ☐ Amateur ☐ Professionnel

6. Contact de l'association / du club

Nouvelle association — personne-ressource :

Courriel/téléphone de la personne-ressource :

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement.

FORMULAIRE B — Demande de CTI pour joueur réfugié adulte au Canada

S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert international?

☐ Première inscription ☐ Transfert international :

1. Identité du joueur

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville, pays) :

Nationalité (toutes, en cas de double nationalité) :

2. Historique de résidence

Pays/ville où le joueur a résidé précédemment :

Adresse actuelle (rue, ville, province, code postal) :

Date à laquelle le joueur a commencé à résider à l'adresse actuelle :

3. Historique d'inscription au soccer

Ancien club (si déjà inscrit) :

Pays/association de l'ancien club :

Date du dernier match officiel disputé avec l'ancien club :

Nouveau club / club visé :

Statut auprès du club précédent ? ☐ Amateur ☐ Professionnel

6. Contact de l'association / du club

Nouvelle association — personne-ressource :

Courriel/téléphone de la personne-ressource :

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement.
☐	Preuve du statut de réfugié du joueur	Décision d'une autorité nationale accordant le statut de réfugié ou de personne protégée, ou confirmation de l'admission à la procédure d'asile, ainsi qu'un permis de séjour temporaire. Traité de façon strictement confidentielle.
☐	Preuve de résidence du joueur	Document récent; indique la date de début de résidence dans le nouveau pays.
☐	Demande d'approbation de première inscription ou de transfert international	Inclure, dans la mesure du possible, la confirmation de l'inscription au club actuel ou précédent.
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents.

DEMANDE DE STATUT D'AMATEUR MINEUR

Âge 10-17 ans

Formulaires d'accueil et listes de contrôle des documents

Fondé sur le Guide de la FIFA pour la soumission d'une demande pour mineur (édition de février 2026)

Article 19 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs (RSTJ)

Table des matières

Formulaire C — Demande de CTI pour joueur mineur au Canada

Liste de contrôle A — Article. 19, par. 2 a) : Déménagement des parents pour des raisons non liées au soccer
Liste de contrôle B — Article. 19, par. 2 a) : Raisons humanitaires — déménagement AVEC les parents

Liste de contrôle C — Article. 19, par. 2 c) : Règle de la frontière de 50 km / distance totale de 100 km

Liste de contrôle D — Article. 19, par. 2 d) : Raisons humanitaires — déménagement SANS les parents

Liste de contrôle E — Article. 19, par. 2 e) : Étudiant en échange / programme académique à l'étranger

Liste de contrôle F — Article. 19, par. 3 et 4 : Première inscription d'un non-Canadien

Liste de contrôle G — Article. 19, par. 2 a) : Joueur canadien et parent revenant au Canada

Le présent document est un outil d'accueil interne seulement. Il ne constitue pas un document de la FIFA et ne lie aucun organe décisionnel de la FIFA. En cas de divergence, le RSTJ, les Règles de procédure régissant le Tribunal Football de la FIFA, ainsi que le Guide officiel de la FIFA ont préséance.

Le fait de ne pas fournir la documentation obligatoire avec la demande entraînera le rejet de celle-ci.

FORMULAIRE C — Demande de CTI pour joueur mineur au Canada

À remplir pour chaque demande pour mineur, en plus du ou des formulaires d'exception spécifiques applicables à la situation du joueur (listes de contrôle A à G).

S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert international ?

☐ Première inscription ☐ Transfert international :

2. Identité du joueur

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville, pays):

Nationalité (toutes, en cas de double nationalité) :

2. Historique de résidence

Pays/ville où le joueur a résidé précédemment :

Adresse actuelle (rue, ville, province, code postal) :

Date à laquelle le joueur a commencé à résider à l'adresse actuelle:

3. Historique d'inscription au soccer

Ancien club (si déjà inscrit) :

Pays/association de l'ancien club :

Date du dernier match officiel disputé avec l'ancien club :

Nouveau club / club visé :

Statut auprès du club précédent ? ☐ Amateur ☐ Professionnel

4. Famille / Tutelle

Parent/tuteur 1 — nom complet :

Parent/tuteur 1 — nationalité :

Parent/tuteur 2 — nom complet :

Parent/Tuteur 2 — nationalité :

Tuteur légal (si ce n'est pas un parent biologique) — nom et lien avec le joueur :

6. Contact de l'association / du club

Nouvelle association — personne-ressource :

Courriel/téléphone de la personne-ressource :

Date du premier contact entre le club et le joueur/les parents :

Liste de contrôle A — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ

« Les parents du joueur ont déménagé pour des raisons non liées au soccer »

Circonstances visées (cocher selon le cas)

- ☐ a. Les deux parents biologiques déménagent à l'international — le joueur les suit en raison de l'emploi de ses parents, pour des raisons non liées au soccer
- ☐ b. Un parent biologique déménage à l'international (l'autre parent est toujours vivant) — pour des raisons d'emploi ou d'autres raisons non liées au soccer
- ☐ c. Un parent biologique déménage à l'international (l'autre parent est décédé) — pour des raisons d'emploi ou d'autres raisons non liées au soccer
- ☐ d. Le joueur déménage pour rejoindre le parent ayant la garde et résidant déjà à l'étranger — pour des raisons d'emploi ou d'autres raisons non liées au soccer.
- ☐ e. Le joueur déménage pour rejoindre un tuteur légal désigné (autorité parentale retirée par une autorité nationale)
- ☐ f. Les deux parents sont décédés — le joueur déménage pour rejoindre le tuteur légal désigné par une autorité nationale

Liste non exhaustive des raisons acceptées (autre l'emploi) : meilleure éducation, meilleures conditions de vie, retour au pays d'origine, réunification familiale, investissement, raisons médicales, retraite.

Documents à soumettre

✓		Document requis	Notes / précisions
☐	Toutes	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Doit indiquer la date de naissance et la filiation.
☐	Toutes	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Toutes	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Toutes	Preuve de résidence du ou des parents du joueur	Document récent; p. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Toutes	Documents corroborant la raison invoquée	Déclaration explicative des parents + preuves à l'appui. (Déclaration du parent)
☐	Toutes	Déclaration du club précisant la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Toutes	Contrat de travail / preuve d'emploi du ou des parents du joueur	Ou certificat d'emploi, certificat d'enregistrement de l'entreprise (travailleur autonome)
☐	Toutes	Permis de travail des parents du joueur	Visas délivrés par le gouvernement, ou preuve de résidence permanente délivrée par Immigration et Citoyenneté Canada.
☐	b	Documentation corroborant la garde du parent qui déménage/réside dans le nouveau pays	Décret de divorce ou autorisation du parent non déménageant, le cas échéant.
☐	c, f	Certificat de décès du ou des parents du joueur	Le cas échéant.
☐	e	Décision retirant l'autorité parentale et désignant un tuteur légal	Le cas échéant — décision d'une autorité nationale.
☐	e, f	Décision désignant un tuteur légal à la suite du décès des parents	Le cas échéant — décision d'une autorité nationale.

Liste de contrôle B — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ

« Le joueur déménage pour des raisons humanitaires avec ses parents »

Circonstance

☐ Le joueur déménage à l'international avec l'un de ses parents ou les deux, qui ne peuvent raisonnablement être tenus de retourner dans leur pays d'origine ou de résidence précédente, leur vie ou leur liberté étant menacée en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques.

Il ne s'agit pas d'une exception autonome, mais d'un cas relevant de l'article. 19, par. 2 a); elle suit une procédure distincte et protégée par la confidentialité. Si le joueur était déjà inscrit, l'ancienne association N'AURA PAS accès au dossier, ne pourra pas formuler de commentaires et ne sera pas informée de la décision.

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve de résidence du ou des parents du joueur	Document récent ; p. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Documents corroborant la raison invoquée	Déclaration explicative des parents + preuves à l'appui. (Déclaration du parent)
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Preuve du statut de réfugié du joueur	Décision d'une autorité nationale accordant le statut de réfugié ou de personne protégée, ou confirmation de l'admission à la procédure d'asile. Traité de façon strictement confidentielle.
☐	Preuve du statut de réfugié du ou des parents du joueur	Décision d'une autorité nationale accordant le statut de réfugié ou de personne protégée, ou confirmation de l'admission à la procédure d'asile, ainsi qu'un permis de séjour temporaire. Traité de façon strictement confidentielle.

Liste de contrôle C — Exception : Article. 19, par. 2 c) du RSTJ

« Le joueur et le club se trouvent tous deux à moins de 50 km de leur frontière commune, et la distance entre les deux est inférieure à 100 km »

Circonstances visées (cocher selon le cas)

- ☐ a. Le joueur réside avec ses deux parents biologiques (les parents ne déménagent pas à l'international) — a toujours résidé à l'adresse actuelle / y réside depuis une période considérable / a récemment déménagé à l'intérieur du pays de résidence
- ☐ b. Le joueur réside avec le parent ayant la garde (le parent ne déménage pas à l'international) — a toujours résidé à l'adresse actuelle / y réside depuis une période considérable / a récemment déménagé à l'intérieur du pays de résidence

Vérification de la distance (exigences cumulatives)

- ☐ Distance entre le domicile du joueur et la frontière commune la plus proche ≤ 50 km (mesurée en ligne directe)
- ☐ Distance entre le siège du club et la frontière commune la plus proche ≤ 50 km (mesurée en ligne directe)
- ☐ Distance entre le domicile du joueur et le siège du club ≤ 100 km (« trajet routier »)

Distance (mesurée) : domicile du joueur à la frontière (km) :

Distance (mesurée) : siège du club à la frontière (km) :

Distance (trajet routier) : domicile du joueur au siège du club (km) :

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes/précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve de résidence du joueur	Document récent; p. ex. dossier scolaire
☐	Preuve de résidence du ou des parents du joueur	Document récent; p. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Documents corroborant la raison invoquée	Déclaration explicative des parents + preuves à l'appui. (Déclaration du parent)
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Preuve de distance : règle des 50 km (3 cartes)	P. ex. capture(s) d'écran de Google Maps montrant à la fois les distances en ligne directe jusqu'à la frontière et la distance du trajet routier.
☐	Documentation corroborant la garde du parent qui déménage/réside dans le nouveau pays	Circonstance b seulement : décret de divorce ou autorisation de l'autre parent, le cas échéant.

Liste de contrôle D — Exception : Article. 19, par. 2 d) du RSTJ

« Le joueur déménage pour des raisons humanitaires sans ses parents »

Circonstance

☐ Le joueur déménage à l'international sans ses parents et ne peut raisonnablement être tenu de retourner dans son pays d'origine ou son pays précédent, sa vie ou sa liberté étant menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques.

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes/précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve de résidence du joueur	Document récent; p. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Preuve du statut de réfugié du joueur	Décision d'une autorité nationale accordant le statut de réfugié ou de personne protégée, ou confirmation de l'admission à la procédure d'asile, ainsi qu'un permis de séjour temporaire. Traité de façon strictement confidentielle.
☐	Preuve de garde	Décision de l'autorité nationale compétente concernant la garde légale actuelle du joueur.
☐	Autorisation du titulaire de la garde	Déclaration de consentement du titulaire de la garde pour l'inscription auprès du club de l'association d'accueil.
☐	Situation parentale	Déclaration sur la situation actuelle et le lieu où se trouvent les parents biologiques (fournie par le joueur, l'association d'accueil ou une autre autorité compétente).

Liste de contrôle E — Exception : Article. 19, par. 2 e) du RSTJ

« Le joueur est un étudiant en échange qui participe à un programme académique à l'étranger »

Circonstances visées (cocher selon le cas)

- ☐ Le nouveau club est purement amateur (aucune équipe professionnelle, aucun lien juridique, financier ou de fait avec un club professionnel) — les études à l'étranger et l'inscription durent toutes deux moins d'un an
- ☐ Le nouveau club est purement amateur — le programme d'études à l'étranger dure plus d'un an, mais le joueur atteindra l'âge de 18 ans dans moins d'un an
- ☐ Le nouveau club est purement amateur — le programme d'études à l'étranger dure plus d'un an, mais il reste moins d'un an au programme

Les études académiques doivent constituer la principale raison du déménagement. L'inscription autorisée en vertu de cette exception ne peut excéder un an si le joueur n'a pas atteint l'âge de 18 ans (l'association doit procéder proactivement à la désinscription).

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Documentation du programme d'échange	Nom, objectif, financement, durée; confirmation de l'inscription du joueur. Brochure ou dépliant
☐	Confirmation du retour du joueur	Confirmation signée par les organisateurs du programme ou les parents attestant que le joueur retournera chez lui après le programme.
☐	Documentation des études académiques	Confirmation signée par l'établissement d'enseignement d'accueil : durée des études.
☐	Déclaration de tutelle	Parents/tuteurs des mineurs étudiant au Canada
☐	Déclaration de tutelle	Tuteur des mineurs étudiant au Canada
☐	Lettre de l'école du pays d'origine	Confirmant le programme d'échange et le retour du joueur à l'école d'origine
☐	Lettre de l'école canadienne	Confirmant l'inscription du joueur et les dates d'inscription
☐	Horaire scolaire	Horaire hebdomadaire des cours de l'élève, fourni par l'école canadienne
☐	Déclaration du nouveau club sur la durée de l'inscription	Dates de début et de fin exactes de l'inscription prévue.
☐	Autorisation des parents	Déclaration de consentement pour l'inscription du joueur auprès du club d'accueil
☐	Autorisation des parents d'accueil	Déclaration de consentement pour l'inscription du joueur auprès du club d'accueil.

Liste de contrôle F — Première inscription d'un non-Canadien: Article. 19, par. 3 et 4 du RSTJ

« Première inscription d'un joueur mineur qui n'est pas citoyen canadien »

Circonstances visées (cocher selon le cas)

- ☐ Le joueur N'A PAS résidé de manière continue au Canada au cours des 5 dernières années
- ☐ Le joueur A résidé de manière continue et sans interruption au Canada au cours des 5 dernières années

Cette exception s'applique uniquement à la PREMIÈRE inscription du joueur, et seulement si celui-ci n'a pas la nationalité du Canada.

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Date de naissance et filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. Carte de résident permanent et/ou document de date d'arrivée délivré par Immigration et Citoyenneté Canada. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement, carte de résident permanent et/ou document de date d'arrivée délivré par Immigration et Citoyenneté Canada. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve de résidence du joueur	Document récent; indique la date de début de résidence à l'adresse actuelle. P. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Déclaration explicative et preuves	Déclaration explicative des parents + preuves à l'appui (relevés scolaires, preuve de résidence de proches, certificats médicaux, preuve d'investissement, etc.). (Déclaration du parent)
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Preuve du dossier scolaire du joueur pour les cinq dernières années	À fournir si la preuve de résidence ne couvre pas les cinq années — relevés scolaires signés/récents démontrant une inscription ininterrompue.

Liste de contrôle G — Exception : Article. 19, par. 2 a) du RSTJ

« Les parents du joueur n'ont pas quitté le Canada pendant que le joueur mineur était inscrit auprès d'un club à l'étranger »

Circonstances visées (cocher selon le cas)

- ☐ A. Le joueur était auparavant inscrit à l'étranger en vertu de l'art. 19, par. 2 b), de l'art. 19, par. 2 d) ou de l'art. 19, par. 2 e) du RSTJ, et souhaite maintenant être inscrit (de nouveau) dans le pays où résident ses parents
- ☐ B. Le joueur mineur était auparavant inscrit à l'étranger en vertu de l'art. 19, par. 2 c) du RSTJ, tout en résidant toujours avec ses parents dans leur pays de résidence, et souhaite maintenant être inscrit (de nouveau) dans le pays où résident ses parents

Documents à soumettre

✓	Document requis	Notes / précisions
☐	Preuve de naissance (certificat de naissance) du joueur	Doit indiquer la date de naissance et la filiation.
☐	Preuve d'identité et de nationalité du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve d'identité et de nationalité du ou des parents du joueur	Pièce d'identité ou passeport émis par le gouvernement. (Nom, photo, date de naissance, nationalité)
☐	Preuve de résidence du ou des parents du joueur	Document récent; p. ex. facture de services publics, contrat de location, etc.
☐	Documents corroborant la raison invoquée	Déclaration explicative des parents + preuves à l'appui. (Déclaration du parent)
☐	Déclaration du club sur la date et les circonstances du premier contact	Date exacte et circonstances du premier contact avec le joueur et/ou les parents. (Déclaration du club)
☐	Déclaration explicative et preuves	Le ou les parents du joueur résident de façon continue dans le pays où le joueur souhaite maintenant jouer, alors qu'il était auparavant inscrit à l'étranger

DÉCLARATION DU PARENT OU DU TUTEUR LÉGAL

À remplir par le ou les parents ou le ou les tuteurs légaux, à l'appui de la demande de statut d'amateur mineur (10 à 17 ans).

Parent / Tuteur légal	Nom de famille	Prénom
Nom de la mère / de la tutrice légale		
Nom du père / du tuteur légal		

1. Déclaration du déménagement

Je déclare, moi soussigné(e), avoir déménagé au Canada avec mon enfant (nom de l'enfant) :

Nom complet de l'enfant :

Date du déménagement au Canada :

Motif(s) du déménagement :

2. Déclaration du motif

Je déclare que mon enfant et moi-même avons déménagé au Canada pour des raisons non liées au soccer.

3. Autorisation d'inscription au club

J'autorise mon enfant à s'inscrire pour jouer au soccer avec le club suivant, à condition que son autorisation de transfert international soit accordée, et j'autorise ce club à demander cette autorisation au nom de mon enfant :

Nom du club :

4. Consentement à la collecte de renseignements personnels

Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ces renseignements personnels aux fins prévues dans la politique de confidentialité de Canada Soccer, y compris l'administration du soccer au Canada.

(Nom en lettres moulées)

(Signature)

(Lieu et date)

DÉCLARATION DU CLUB

À remplir par le club demandeur, à l'appui de la demande de statut d'amateur mineur (10 à 17 ans).

À remplir par le club demandeur :

1. Je fais cette déclaration au nom du club suivant :

Nom du club :

Adresse du club :

Ville/Province :

Code postal :

2. Le club demandeur sollicite le certificat de transfert international de l'enfant suivant :

Nom complet de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

3. Le club demandeur est : (cocher la case appropriée)

- ☐ Purement amateur, et l'enfant sera inscrit comme amateur;
- ☐ compte des joueurs seniors sous contrat professionnel et, bien que l'enfant sera inscrit comme amateur, il a attiré l'attention du club dans les circonstances suivantes¹:

Circonstances :

**(Nom et titre en lettres
moulées)**

(Signature)

(Lieu et date)

À remplir par l'association membre :

Je déclare, moi soussigné(e), avoir examiné tous les documents pertinents devant être annexés à la présente demande et en faisant partie intégrante.

**(Nom et titre en lettres
moulées)**

(Signature)

(Lieu et date)

¹ Le cas échéant, le club doit également fournir cette déclaration sous forme de lettre, sur papier à en-tête du club, signée et datée.